



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

PRÉFET DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU
LOGEMENT

Mission Développement Durable
et Évaluation Environnementale

Basse-Terre, le

08 JAN. 2018

Nos réf. : JFB/PW/PP-D/LD-R –MDDEE-2018-n° 03

Vos réf. :

Affaire suivie par : Pascal PERFETTINI-DERENNE

eval-environ.guadeloupe@developpement-
durable.gouv.frouv.fr

Tél. 0590 99 43 85 – Fax : 0590 95 32 12

Autorité environnementale
préfet de région

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r34.html>

Monsieur le Président,

A la date du **17 août 2017**, l'Autorité environnementale a reçu pour avis votre dossier relatif au projet de : « **Demande d'autorisation d'exploiter – Poursuite d'exploitation par rehausse de l'ISDnD du site de La Gabarre** », enregistré sous le numéro **2017-299/DEAL/MDDEE**.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle est également rendue publique sur le site internet de la Déal à l'adresse indiquée ci-dessus.

Je vous prie d'agrée, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Monsieur Michel RINCON
Président du SYVADE
Résidence Ernestine Webbe
Rue Hincelin – BP 41
97 004 POINTE-A-PITRE Messagerie Cedex

